



HAL
open science

Licence professionnelle Technicien animateur sécurité

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Technicien animateur sécurité. 2011, Université d'Angers. hceres-02039497

HAL Id: hceres-02039497

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039497v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : NANTES

Établissement : Université d'Angers

Demande n° S3LP120002242

Dénomination nationale : Sécurité des biens et des personnes

Spécialité : Technicien, animateur - sécurité

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2004, cette licence professionnelle est portée par l'UFR « Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services » (ITBS). Elle est issue des besoins des professionnels en techniciens, animateurs - sécurité capables de maîtriser la sécurité sous tous ses aspects, d'évaluer les risques professionnels et de contribuer à l'amélioration continue de la sécurité et des conditions de travail, d'animer la prévention dans des établissements très divers, de réaliser des campagnes d'information visant des publics diversifiés, de manager l'organisation de la sécurité et d'animer les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Ceci impose une bonne maîtrise des réglementations et des obligations dans le domaine de la sécurité et aussi, des compétences en management des ressources humaines. Le champ d'intervention est celui des entreprises ou services de taille moyenne, ce qui implique une certaine polyvalence et une forte capacité d'initiative. De ce fait, cette licence professionnelle se différencie de la plupart des licences professionnelles du domaine, généralement centrées sur un domaine précis de la sécurité. La formation accueille régulièrement des stagiaires de formation continue et un très petit contingent de contrats de professionnalisation. Les entrées *via* la VAE sont limitées mais régulières.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	21
Taux de réussite	90 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	20 à 30 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	75 à 55 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	56 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	75 % - 85 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le bilan de cette formation est très positif par rapport à ce qui est attendu d'une licence professionnelle. L'insertion des diplômés est bonne, tant au niveau quantitatif que qualitatif ; ce qui démontre la bonne adéquation entre formation et besoins des entreprises. Il est vrai que cette formation découle d'une demande venue des entreprises et qu'elles sont largement intégrées au pilotage de la licence. On soulignera l'existence d'un comité de perfectionnement situé non au niveau de la spécialité mais au niveau de l'institut de la maintenance immobilière et de la sécurité (IMIS), initiative pertinente au vu du dossier.



La dimension professionnelle est forte dans l'enseignement, assuré pour plus de la moitié par des intervenants professionnels, au point de réduire un peu trop fortement la contribution des enseignants-chercheurs. Les professionnels sont largement associés aux projets tuteurés et leur place dans la gestion et l'évaluation des stages bien positionnée. On peut néanmoins regretter l'absence de formalisation des partenariats avec certains organismes comme l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP), ou la médecine du travail.

L'investissement de l'équipe pédagogique est manifeste à la lecture d'un dossier très complet et très clair. On peut néanmoins regretter que ne soit pas lisible la manière dont l'équipe s'est saisie de l'auto-évaluation propre à la formation et de celle figurant dans la fiche fournie (pour laquelle il n'est pas dit comment et par qui elle a été réalisée).

L'attractivité de la formation demeure moyenne en quantité mais la diversité est bien présente, avec un recrutement équilibré entre titulaires de DUT, BTS, 2^{ème} année de licences. Il est vrai que plusieurs mentions de l'établissement peuvent avoir comme suite logique cette spécialité ; ce qui atteste d'une bonne intégration à l'offre de formation angevine. Si l'ouverture à la formation continue est constante, on notera qu'il n'est pas envisagé d'ouverture à l'apprentissage et que le recours aux contrats de professionnalisation est marginal. C'est une faiblesse relative au dossier.

- Points forts :
 - La très bonne insertion professionnelle des diplômés.
 - La forte implication des professionnels dans la formation.
 - Une équipe pédagogique très impliquée.

- Points faibles :
 - Un manque de formalisation des partenariats.
 - Le dossier ne permet pas bien de saisir les effets de l'auto-évaluation.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Le domaine de la sécurité étant fortement évolutif, et les diplômés occupant souvent des postes où ils sont seuls sur cette compétence, il conviendrait de renforcer cette dimension dans la formation. Un renforcement des partenariats et surtout, une formalisation amélioreraient le fonctionnement de cette spécialité. La croissance des poursuites d'études devrait être analysée si elle se poursuivait. La bonne insertion des diplômés et l'attractivité moyenne de la formation devraient conduire le conseil de perfectionnement à se positionner sur une véritable mise en place de l'alternance *via* des contrats de professionnalisation ou éventuellement, par apprentissage.